

# FORCE 7

DATE DE MISE A JOUR : 05/06/24

**Liquide concentré à usage exclusivement professionnel**  
**ELEVAGES - INDUSTRIES AGRO-ALIMENTAIRES**  
**DÉSINFECTION PAR TREMPAGE, PULVÉRISATION, MOUSSAGE- SURFACES,**  
**MATÉRIEL, ÉQUIPEMENT - INDUSTRIES ALIMENTAIRES**  
**DÉSINFECTION PAR TREMPAGE, PULVÉRISATION, MOUSSAGE, - SURFACES,**  
**MATÉRIEL, ÉQUIPEMENT, BOTTES, VÉHICULES DE TRANSPORT D'ANIMAUX (Y**  
**COMPRIS LES PNEUS) - BÂTIMENT D'ELEVAGE**

PRODUIT BIOCIDÉ

Substance(s) active(s) pour 100g de produit : Chlorure de didécyl diméthylammonium 1,5g + Composés de l'ion ammonium quaternaire, benzylalkyl diméthyles, chlorures 8g + Glutaral 13g

GROUPE 1 : Désinfectants et produits biocides généraux; Type de produits 3 : Produits biocides destinés à l'hygiène vétérinaire; Type de produits 4 : Désinfectants pour les surfaces en contact avec les denrées alimentaires et les aliments pour animaux

Autorisation : CHZN6957

## **Caractéristiques physico-chimiques :**

Aspect	Liquide limpide
Couleur	Incolore à jaune pâle
Odeur	Aldehyde, pin
pH pur	3,8
pH à 10g/l	4,4±1
Masse volumique	1,027±0,01 g/cm <sup>3</sup>
Point de congélation	-3 °C

## **Propriétés :**

Désinfectant à base de glutaraldéhyde et d'ammonium quaternaire.  
Large spectre d'activité  
Propriétés moussantes

## **Mode d'emploi :**

FORCE 7 est destiné à être utilisé pour :

- la désinfection des surfaces, matériels, équipements, bottes dans les bâtiments d'élevage et les véhicules de transport d'animaux (y compris les pneus).
- la désinfection des surfaces, matériels, équipements en contact avec les aliments pour animaux ou les denrées alimentaires dans les bâtiments d'élevage dans les industries alimentaires.

# FORCE 7

DATE DE MISE A JOUR : 05/06/24

A utiliser sur les surfaces, matériaux, équipements non utilisés en contact direct avec les denrées alimentaires ou les aliments pour animaux dans les bâtiments d'élevage :  
Application par trempage, pulvérisation ou moussage à basse pression :  
Pré-nettoyer et rincer les surfaces, matériels et équipements à désinfecter. Préparer une dilution de FORCE 7 au taux recommandé.

Concentration :

Bactéricide : 0.75 %.

Yeasticide : 0,5%.

Virucide : 1.5%.

Appliquer la solution diluée par trempage, par pulvérisation/moussage à basse pression à raison de 200mL/m<sup>2</sup> jusqu'à la limite de ruissellement.

Temps de contact : 30 minutes

Température : 10°C

Ne pas rincer

A utiliser sur les surfaces, matériaux, équipements utilisés en contact direct avec les denrées alimentaires ou les aliments pour animaux dans les bâtiments d'élevage, les industries alimentaires :  
Pré-nettoyer et rincer les surfaces, matériels et équipements à désinfecter. Préparer une dilution de FORCE 7 au taux recommandé.

Concentration :

Bactéricide : 0.5 %

Yeasticide : 0.5 %.

Virucide : 1.5%.

Appliquer la solution diluée par trempage, par pulvérisation/moussage à basse pression à raison de 200mL/m<sup>2</sup> jusqu'à la limite de ruissellement.

Temps de contact : 30 minutes

Température : 10°C

Rinçage final à l'eau potable

## **Paramètres de contrôle :**

Merci de vous rapprocher de votre conseiller pour toute demande relative aux paramètres de contrôle.

## **Conditionnements :**

Jerrican	10l	Blanc	10kg
Jerrican	22l	Blanc	23kg

Stocker dans un endroit propre, frais et ventilé et loin des sources de chaleur et de lumière intense.

## **Qualité - Sécurité :**

Consulter la fiche de données de sécurité disponible sur INTERNET : <http://www.kersia-group.com>  
Utiliser le produit dans les 24 mois à partir de sa date de fabrication.

# FORCE 7

DATE DE MISE A JOUR : 05/06/24

## Réglementation

FORCE 7 est un mélange conforme au règlement (CE) n° 1907/2006 du 18 décembre 2006, concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques (REACH), quel que soit le site de fabrication.

Les substances concernées par le Règlement REACH et contenues dans FORCE 7 ont été pré-enregistrées ou enregistrées par notre société ou par nos fournisseurs en amont.

FORCE 7 ne contient pas de substance dite "extrêmement préoccupante" dans la liste actuelle des substances candidates à l'autorisation publiée et mise à jour régulièrement par l'ECHA.

### Efficacité

Activité	Norme	Organisme(s) testé(s)	Substance(s) interférente(s)	Temps de contact:	Température:	Concentration:
Bactéricide	EN 14349	Enterococcus hirae, Proteus vulgaris, Pseudomonas aeruginosa, Staphylococcus aureus	3 g/l albumine bovine	30min	10°C	0,75%
	EN 1656	Enterococcus hirae, Proteus hauseri, Pseudomonas aeruginosa, Staphylococcus aureus	3 g/l albumine bovine	30min	10°C	0,5%
		Salmonella enteritidis	3 g/l albumine bovine	30min	10°C	0,5%
		Salmonella infantis	3 g/l albumine bovine	30min	10°C	0,5%
		Salmonella Typhimurium	3 g/l albumine bovine	30min	10°C	0,25%
	EN1276	Enterococcus hirae, Escherichia coli, Pseudomonas aeruginosa, Staphylococcus aureus	0,3 g/l albumine bovine	30min	10°C	0,5%
EN13697	Enterococcus hirae, Escherichia coli, Pseudomonas aeruginosa, Staphylococcus aureus	0,3 g/l albumine bovine	30min	10°C	0,5%	
Levuricide	EN 16438	Candida albicans	3 g/l albumine bovine	30min	10°C	0,5%
	EN 1650	Candida albicans	0,3 g/l albumine bovine	30min	10°C	0,5%
	EN 1657	Candida albicans	3 g/l albumine bovine	30min	10°C	0,5%
	EN13697	Candida albicans	0,3 g/l albumine bovine	30min	10°C	0,5%
Virucide	EN 14675	Bovine Enterovirus type 1 (ECBO)	3 g/l albumine bovine	30min	10°C	1,5%
		Avian Influenza (H1N1), Avian Influenza (H5N2)	3 g/l albumine bovine	30min	10°C, 4°C	0,5%
		Virus de la peste porcine africaine	3 g/l albumine bovine	30min	10°C	1%
	EN 16777	murine norovirus	0,3 g/l albumine bovine	30min	10°C	1,5%
	EN14476	Adenovirus type 5, murine norovirus	0,3 g/l albumine bovine	30min	10°C	1%